

**LA CONTRAINTE DE GARDE D'ENFANTS,
UN FREIN À L'ESSOR DE LA CLASSE MOYENNE
FÉMININE DANS L'ESPACE UEMOA :
CAS DU SÉNÉGAL, DE LA CÔTE D'IVOIRE,
DU BURKINA FASO ET DU BÉNIN**

Joe CABRAL (dir.)

**LA CONTRAINTE DE GARDE D'ENFANTS,
UN FREIN À L'ESSOR DE LA CLASSE MOYENNE
FÉMININE DANS L'ESPACE UEMOA :
CAS DU SÉNÉGAL, DE LA CÔTE D'IVOIRE,
DU BURKINA FASO ET DU BÉNIN**

Presses universitaires de Dakar



**Tous droits de production, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays**

Dépôt légal : premier trimestre 2026

ISBN : 978-2-494601-81-9

EAN : 9782494601819

Le programme de recherche ayant donné lieu à cet ouvrage a été réalisé avec le soutien technique et financier du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) dans le cadre du programme de recherche Grow and Economic Opportunities for Women (GROW).

Les recettes générées par la commercialisation de l'ouvrage seront intégralement versées au projet de service de garderie d'enfants de l'Université du Sénégal (USO)

À la mémoire de Eugénie Rokhaya AW

Eugénie Rokhaya AW dite ERA a été une chercheure engagée qui a mis le raffinement de sa pensée, sa générosité contagieuse et son immense talent au service de la promotion de sa discipline et de la cause de la femme au Sénégal, en Afrique et dans le monde. Dans un entretien avec Florian Bobin et Maky Madiba Sylla, elle retrace son expérience de journaliste panafricaine engagée et de militante politique au Sénégal. On y découvre qu'emprisonnée pour son activisme, elle participe à des initiatives d'alphabétisation de femmes détenues en milieu carcéral. Elle n'hésita pas également à gratifier les ouvrières des mêmes cours lors de reportages réalisés dans des usines. Journaliste combattante, elle s'engage contre le régime d'apartheid, couvre plusieurs conflits armés en Afrique et rédige une thèse de doctorat sur la parole des femmes rwandaises post-génocide. Eugénie Rokhaya AW est la première femme à diriger le Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) de l'UCAD dont elle prend la tête en 2005, y imprimant la marque d'une universitaire visionnaire et chevronnée en communication. Femme de foi, elle n'a pas hésité revêtir l'étoffe d'étudiante lors de l'ouverture aux laïcs des cours de Théologie au Centre Saint Augustin de Dakar. Ce passage en édifia plus d'un sur son humilité, teintée d'humour comme en témoigna sa condisciple Dr Myriam Dia NTAP, Présidente de l'Ordre national des dentistes, qui attesta lors d'un hommage rendu à titre posthume à la défunte que ses actes et interactions ont été plus parlants que ses paroles, au regard de son témoignage de vie et de ses initiatives en faveur des plus faibles. Une illustration en est faite par ce témoignage de Diatou CISSE lors de la sortie de 51^{eme} promotion du CESTI qui relate l'épisode de cette étudiante étrangère, victime de violences faites aux femmes de la part de son conjoint qui accourt dans le bureau de Eugénie Rokhaya AW qui la prend sous ses ailes.

A Jaraama maoudoum, ERA !

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Madame Amélie DABO et Dr Kabirou GANO dont les lectures ont été d'un apport inestimable.

Je remercie également Dr Amy CISSE pour les soins apportés à l'édition de cet ouvrage.

Toute ma gratitude à Dr Myriam DIA NTAP pour le texte corédigé d'hommage à feu Eugenie AW.

J'exprime ma profonde reconnaissance à Pape Moussa SAMBA, Directeur des Presses universitaires de Dakar pour la générosité dont il a fait montre dans la conduite à terme de ce projet d'édition.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

François Joseph CABRAL

« Si les femmes baissaient les bras, le monde s'écroulerait. »
Proverbe Africain

Les pays africains avaient reconnu, à la faveur de l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2015, la nécessité de mettre en place des outils adaptés afin de leur permettre d'atteindre un développement inclusif, durable et juste à l'horizon 2030 (Nations Unies 2020). Cette option est affirmée par le désir de nombreux États africains d'atteindre une croissance économique forte, durable et équitable qui réduise toute forme d'inégalité. Elle est matérialisée à travers l'adoption, pour la plupart des économies de la région, de stratégies de croissance adossées à des programmes d'émergence.

Près d'une décennie après la mise en œuvre de leurs plans d'investissements publics prioritaires, le Burkina Faso, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, et dans une moindre mesure, le Bénin a réussi à réaliser des performances macroéconomiques positives, en termes de taux de croissance. Le Burkina Faso affichait un taux de croissance moyen de 5,65% sur la période de 2000 à 2018 contre 5,1% au cours de la période 1990 et 1999. Sur cette période, son PIB par habitant était de l'ordre de 577 dollars au cours de la période 2000-2018 contre 265 dollars au cours de la période 1990-1999. La formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB était de l'ordre de 18,51%. Les efforts budgétaires de l'État se sont traduits par des investissements dans l'éducation de 4,71% du PIB. Quant au Sénégal, il présentait un taux de croissance moyen de 4,54% sur la période 2000-2018 contre 2,7% au cours de la période 1990-1999. Son PIB par habitant en valeur y était estimé à 1142 dollars sur la période 2000-2018 contre 772 dollars au cours de la période 1990-1999. La formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB atteint 22,63%. Les investissements consacrés à l'éducation sont de l'ordre de 4,24% du PIB. La Côte d'Ivoire présentait un taux de croissance moyen de 3,33% sur la période 2000-2018 contre 2,4% au cours de la période

1990 -1999. Sur la même période, nous relevons que son PIB par habitant en valeur est de 1276 dollars au cours de la période 2000-2018 contre 802 dollars au cours de la période 1990-1999. La formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB y était de 13,5% du PIB. Les efforts budgétaires de l'État se sont traduits par des investissements dans l'éducation de 4,37% du PIB. En revanche, le Benin présentait un taux de croissance moyen de 4,39% sur la période de 2000 à 2018 contre 4,9% entre 1990 et 1999. Son PIB par habitant en valeur y était estimé à 966 dollars au cours de la période 2000-2018 contre 384 dollars au cours de la période 1990-1999. La formation brute de capital fixe en pourcentage du PIB était de l'ordre de 18,47% tandis que les investissements consacrés à l'éducation représentaient 3,89% du PIB (WDI, 2021).

Ces trajectoires de croissance dans les pays de la sous-région ouest-africaine semble induire une évolution propice à un essor de la classe moyenne, eu égard à ses retombées sur le marché du travail. La classe moyenne est définie comme étant composée d'individus/ménages compris entre la population pauvre et une couche aisée minoritaire (Banerjee A. et Duflo E., 2007). Le marché du travail est le canal de transmission, par essence, par lequel la classe moyenne grossit ou se réduit, malgré la persistance de nombreuses inégalités au détriment des femmes, ces dernières continuent d'y participer de façon active.

Bien que les femmes soient suffisamment représentées sur le marché du travail, des discriminations profondes à leur égard sont observées. En effet, dans tous les quatre pays, le taux d'activité des femmes est globalement inférieur à celui des hommes (Afristat, 2019).

Une mutation s'est opérée qui s'est traduite par une plus grande participation des femmes sur le marché du travail. En effet, qu'elles soient instruites ou non, les femmes accèdent de plus en plus au marché du travail. Par ailleurs, à la faveur du regain de croissance noté dans la sous-région ouest-africaine, les femmes ont de plus en plus accès au marché de l'emploi. Par ailleurs, l'une des spécificités des économies en développement, en particulier celles de la sous-région ouest-africaine, est la dualité de l'économie, organisée en deux compartiments : formel et informel, avec une forte domination du secteur informel. Seule la Côte

d'Ivoire se détache comme une économie offrant relativement plus d'emplois formels aux femmes. La part de la population féminine en âge de travailler occupant un emploi formel y est de 8,3% contre 17,1% pour celle masculine. Le pourcentage des hommes ayant un emploi formel est deux fois plus élevé que celui des femmes (Afristat, 2019). Les femmes occupent majoritairement plus d'emplois vulnérables que les hommes. Les emplois vulnérables correspondent aux emplois pour compte propre ou familial offerts par le secteur informel. Dans ce dernier, quelle que soit la branche d'activité, la proportion des femmes en emploi reste supérieure à celle des hommes. Les femmes occupent essentiellement des emplois liés au secteur du commerce dans l'ensemble des quatre pays. Les inégalités homme-femme en termes de traitement salarial dans l'informel sont aussi observées. Au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, pour des horaires hebdomadaires de travail quasi similaires, les hommes ont un revenu mensuel environ 30% plus élevé que celui des femmes (Afristat, 2019).

Cet effort des femmes pour s'insérer dans le marché du travail se fait dans un contexte de persistance des disparités en termes d'accès à l'emploi dans l'ensemble des quatre pays. Ces disparités sont principalement, liées aux tâches domestiques et de reproduction de la femme, dès son plus jeune âge. Ainsi, comparativement aux hommes, la situation des jeunes femmes de 15-35 ans est plus critique. En effet, au Burkina et au Sénégal, plus de la moitié des jeunes femmes de 15-35 ans n'est ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi, ni dans le système de formation. Les proportions sont moindres au Bénin et en Côte d'Ivoire avec respectivement 36,4% et 45,5% (Afristat, 2019).

Mais globalement, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, la mise en œuvre des programmes d'investissements publics prioritaires semble avoir induit une dynamique de croissance favorable et, en conséquence, un accroissement de la création de postes vacants dans l'économie. De façon paradoxale, la population féminine en âge de travailler est plus élevée que celle des hommes alors que les femmes bénéficient relativement moins des opportunités de création d'emplois engendrées par cette dynamique de croissance. Toutefois, malgré les inégalités

de genre persistantes au détriment des femmes, ces dernières réussissent à saisir des opportunités sur le marché du travail.

Le but visé par cet ouvrage est d'analyser les implications de l'essor de la classe moyenne féminine au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal sur la demande d'un bien spécifique, la garde d'enfant. En effet, un essor de cette classe moyenne aura pour effet d'accroître la demande de services de garde d'enfants qui est une contrainte à laquelle se heurtent les femmes lorsqu'elles sont occupées sur le marché du travail. De manière particulière, il s'agira de :

- mesurer la classe moyenne féminine et évaluer son poids au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal ;
- quantifier l'impact des effets de la croissance économique issus des programmes d'investissements publics prioritaires sur les entrées et sorties des femmes de la classe moyenne ;
- analyser les transitions et en identifier les déterminants ;
- mesurer la sensibilité de la demande de services au coût du service de garde et au budget du ménage ;
- analyser l'arbitrage que les femmes font dans la répartition de leur temps entre le travail domestique et la participation au marché du travail rémunéré.

Il existe de nombreuses controverses autour de la définition de la classe moyenne (Barua, 1985 ; Kayser, 1985 ; Racine et Rudra, 1985 ; Darbon et Toulabor, 2011). Toutefois, cette notion peut être définie de façon concrète comme la classe qui regroupe les individus se trouvant dans une situation intermédiaire entre les moins bien lotis et les plus nantis (Banerjee A. et Duflo E., 2007). Dans les pays de l'OCDE, les débats sur la classe moyenne se posent avec acuité. Du point de vue de son style de vie et de ses habitudes de consommation, la classe moyenne a peu d'homogénéité. Il existe une sorte de divergence culturelle entre les couches inférieures et les couches supérieures de cette classe, quant à la vie familiale, aux distractions, aux loisirs, aux dépenses en biens de consommation, au niveau d'éducation, à la manière de parler, etc. En 2001, Easterly conclut, en se basant sur une comparaison de plusieurs pays, que les pays ayant une classe moyenne forte ont tendance à croître plus

rapidement, du moins, s'ils n'ont pas une trop grande diversité ethnique. En 2000, Birdsall, Graham, et Pettinato, décrivent la classe moyenne comme « l'épine dorsale tant de l'économie de marché que de la démocratie dans les pays les plus avancés ».

En Afrique, l'histoire de la classe moyenne semble être caractérisée par une dynamique cyclique depuis les indépendances (Conte, 2010). En Afrique subsaharienne, la notion de classe moyenne est floue, difficile à saisir et peu opérationnelle. Son contenu, ses critères d'identification et ses usages ne cessent de fluctuer, ce qui rend les corrélations avec la demande, le développement, la croissance, la stabilité politique ou la démocratie particulièrement aléatoires (Darbon et Toulabor, 2011). Pourtant, depuis le début des années 2000, la notion de classe moyenne réapparaît sur le continent africain à la faveur du frémissement économique.

La Banque Mondiale (2007), dans son rapport intitulé « World population in 2025 », prévoit que la classe moyenne représentera 1,2 milliard de personnes en 2025, concentrées à 96 % dans les pays en développement. De surcroît, le rapport de la BAD (2014) nous informe qu'un africain sur trois appartient à la classe moyenne, du fait notamment de la hausse des niveaux de vie ces dernières décennies. Ce rapport considère que les individus ayant des revenus compris entre 2,2 et 20 dollars par jour appartiennent à la catégorie des classes moyennes, ce qui correspond à 34% de la population Africaine. L'émergence de la classe moyenne s'accompagne souvent d'une hausse de la demande en termes de logement, de santé, d'éducation, de service financier etc. Les travaux de Nallet (2018) révèlent que les classes moyennes ont presque toutes la capacité à la fois de consommer, d'épargner et d'aider de manière significative.

Par contre, les femmes restent relativement plus disponibles lorsqu'il s'agit du travail domestique/non rémunéré ; ce qui les éloigne des opportunités de saisir des postes vacants créés par l'économie. L'arbitrage entre le travail domestique non rémunéré et le travail rémunéré constitue un compromis relativement complexe pour les femmes exerçant une

profession rémunérée. Le travail domestique (encore appelé travail non rémunéré) correspond à la production de biens et de services par les membres de la famille, non commercialisés sur le marché (Ironmonger, 1996 ; Fontaine, 2018). Il inclut, entre autres, des tâches culinaires, le nettoyage, l'approvisionnement en nourriture ou en eau et la prise en charge d'enfants ou de personnes âgées. Aujourd'hui, tant au niveau des pays développés que des pays en développement, le travail domestique est central dans la vie du ménage et occupe une part importante du temps des individus, particulièrement celui des femmes (Kes et Swaminathan, 2006). Selon le FMI (2019), près de la moitié du travail dans le monde n'est pas rémunéré et, la plupart du temps, ce sont les femmes qui l'effectuent. Ce déséquilibre prive non seulement les femmes d'une participation à l'animation du marché du travail mais il représente également un coût pour la société, sous forme de productivité plus faible et de perte de points de croissance économique. La plupart des recherches effectuées dans les pays en développement montrent que les travaux domestiques, considérés comme l'apanage des femmes, occupent un temps important de ces dernières, surtout lorsque les infrastructures sont peu développées et les services publics déficients, voire inexistants (Jones et al, 2016). Alors que les hommes se spécialisent dans les activités qui procurent des revenus, les femmes accomplissent la quasi-totalité des tâches domestiques, (Ilahi, 2000 ; Fafchamps et Quisumbing, 2003 ; Herrera et Torelli, 2009).

Une vaste littérature économique sur la garde d'enfants, s'est développée à partir de l'article de James Heckman (1974), qui, le premier, a montré qu'un accroissement des coûts de garde des enfants réduit la probabilité que la mère travaille ainsi que le nombre d'heures travaillées en cas d'emploi. En particulier, les estimations des élasticités du recours à un mode de garde payante, de la participation au marché du travail et des heures travaillées par rapport au coût de la garde de jeunes enfants sont très variables selon les études. L'analyse économique de l'impact des aides à la garde de jeunes enfants sur l'offre de travail des mères trouve son origine dans l'idée que ces aides réduisent les dépenses liées à l'emploi des mères et sont donc susceptibles d'augmenter leur taux d'emploi.

Heckman (1974) a été le premier, à avoir estimé les effets des aides à la garde de jeunes enfants sur le salaire de réserve des mères, et donc sur leur offre de travail. Partant de l'idée que les aides augmentent l'incitation au travail des mères, la plupart des études ultérieures ont eu pour principal objectif d'évaluer l'impact du coût des modes de garde sur l'offre de travail des mères en estimant l'élasticité de l'offre de travail à ce coût. L'effet des aides à la garde sur la participation des mères et sur leur taux d'emploi est alors déduit de la valeur de cette élasticité.

Cette littérature repose sur le modèle d'offre de travail néo-classique standard, adapté à la mère. Dans ce type de modèle, on suppose que c'est la mère qui s'occupe des enfants et que si elle décide de travailler, elle doit recourir à un service de garde. Ainsi, la mère est l'agent principal du modèle. Ce modèle suppose que l'offre de travail du père ainsi que son revenu sont exogènes. L'idée sous-jacente est que les choix sont séquentiels : le père a formulé ses choix d'activité indépendamment de ceux de la mère, puis cette dernière choisit de travailler ou non, et de faire garder son enfant ou non, conditionnellement au statut et au revenu de son conjoint. Dans le modèle standard d'offre de travail, les comportements d'offre de travail résultent d'un arbitrage (rationnel) entre la consommation de biens, qui augmente la satisfaction mais nécessite un revenu, et le travail qui réduit la satisfaction liée au temps libre mais procure un revenu. La détermination des choix résulte de la maximisation de la satisfaction de l'individu sous une contrainte de budget. Dans ce cadre, une augmentation du salaire a plusieurs effets sur l'offre de travail. D'une part, en augmentant les revenus de l'individu, cela favorise l'augmentation du loisir et donc réduit l'offre de travail (effet revenu), et d'autre part, cela rend le loisir plus onéreux relativement aux biens de consommation et augmente donc l'offre de travail (effet substitution). Robert-Bobée et al. (2004) ont, quant à eux, développé un modèle théorique où la femme choisit son offre de travail (participation ou non, et heures de travail en cas de participation) ainsi que le mode de garde de ses enfants (formel ou informel, ce dernier cas regroupant toutes les solutions alternatives, comme la garde par la mère, par un proche, ou les gardes non déclarées). Les préférences du couple sont représentées par une fonction d'utilité

qui dépend d'un bien consommation composite (Hicksien) pris comme numéraire et du temps de loisir de la femme.

Un pan de la littérature s'intéresse au choix du mode spécifique de garde, conditionnellement à l'emploi de la mère (par exemple Cleveland et Hyatt, 1993). La catégorisation des modes de garde joue alors un rôle essentiel. Certains auteurs se contentent de distinguer la garde à domicile des parents et la garde à l'extérieur. D'autres auteurs (Averett et alii, 1997, Blau et Hagy, 1998) distinguent au contraire très finement les différents types de garde (crèche, nourrice, parent, mari). Certains estiment la qualité des différents modes de garde, relativement à la qualité de la garde maternelle (Blau et Hagy, 1998). Ils ont recours à des instruments comme les différences de réglementation encadrant les différents modes de garde, le niveau de diplôme des personnels de crèche ou de garde d'enfants, etc. Quelques auteurs considèrent la décision d'emploi comme endogène. D'autres encore se contentent d'ajouter dans l'estimation du modèle de choix du mode de garde d'enfant un prédicteur de la participation au marché du travail (pour tenir compte de l'éventuelle endogénéité de cette dernière), ce qui ne permet pas de simuler l'effet sur l'emploi des subventions à la garde des enfants (Connelly et Kimmel, 2000). Des groupes d'auteurs estiment un modèle de décision jointe concernant l'emploi et le mode de garde (Blau et Hagy, 1988 ; Powell, 2002). D'autres enfin vont jusqu'à modéliser la décision intensive c'est-à-dire le choix du nombre d'heures de travail (Ribar, 1995).

Robert-Bobée et al. (2004) ont estimé un modèle de décision des mères de jeunes enfants en matière de recours à une garde extérieure payante et d'offre de travail (participation et heures de travail sous la forme mi-temps, 80 %, plein temps), à partir de données microéconomiques françaises. Leurs résultats suggèrent que le coût de la garde influe sur le recours à une garde payante, mais peu sur la décision d'activité féminine. La suppression de l'APE (Allocation Parentale d'Éducation) ferait augmenter le taux de recours à une garde payante de deux points et le taux d'emploi féminin de quatre points, au sein des couples mariés avec au moins un enfant de moins de trois ans. Le temps partiel féminin est fortement sensible aux incitations financières de l'APE (Robert-Bobée

et al., 2004). D'après l'enquête de la Dress (2006) sur les modes de garde des enfants âgés de moins de 7 ans, les familles dont les parents exercent une activité professionnelle ont des choix de garde différenciés selon leur niveau de vie et leurs contraintes de travail. Les contraintes d'horaires et de recours au temps partiel choisi apparaissent en effet plus difficiles pour les mères de milieu modeste. Quand la mère travaille à temps complet, le temps de recours à une garde payante, entre 8h et 19h en semaine, augmente très nettement avec le niveau de vie du ménage, passant de 30 % pour les enfants non scolarisés de milieu modeste, à 70 % pour les plus aisés. Habituellement, les mercredis en journée, comme le soir après l'école, les différences portent à la fois sur des gardes rémunérées et sur les activités culturelles et sportives. Les parents des familles les plus modestes, et notamment les mères, assument quant à eux directement une grande partie du temps de garde, et ce même quand ils travaillent à temps plein.

Dans tous les États membres de l'Union européenne, la part des couples dans lesquels les deux membres travaillent n'a cessé de croître depuis 1992. En 2000, le pourcentage de couples bi-actifs avec enfants va de 43,7 % en Espagne (contre 31,9 % en 1992) à 73,5 % au Portugal (contre 66,7 % en 1992). En France, ce taux est de 64 % en 2000 contre 59,9 % en 1992 (Eurostat, 2003).

Du reste, les pays dans lesquels le système de garde des jeunes enfants est le plus développé sont le plus souvent ceux dans lesquels le taux d'emploi des mères est plus élevé. Parmi les meilleures pratiques, nous pouvons citer les Pays-Bas, la Suède et la Norvège. En conséquence, les salariées de la Suède, de la Norvège et des Pays-Bas consacrent respectivement 15,2 heures, 15,6 heures et 16,1 heures par jour à prendre soin des enfants (manger, dormir, etc.) et à leurs loisirs (visites à des amis ou à la famille, passe-temps favoris, jeux, ordinateur, télévision, etc.). En particulier, aux Pays-Bas, grâce à l'adoption d'une politique d'assouplissement des horaires de travail, le taux d'emploi chez les femmes est passé de 35% dans les années 80 à 70% en 2009. Depuis les années 1980, le dispositif de crèches familiales a cédé la place au service d'accueil collectif en Suède. Les services d'accueil collectif longtemps financés

par les services publics à travers les municipalités se sont restructurés. On note l'apparition de structures régies par des privés. Cependant, les aspects relatifs au coût et à la qualité de l'encadrement sont dévolus à la municipalité (Morel, 2008). Le financement du système éducatif dans son ensemble est du ressort du gouvernement. En moyenne, les ménages ne participent qu'à hauteur de 30% aux dépenses totales de l'éducation (UNESCO, 2017). Même si la situation de la petite enfance y est moins reluisante, des progrès ont été, tout de même, notés en Afrique. Selon l'UNESCO (2017), la participation à l'éducation de la petite enfance a connu une progression considérable dans de nombreux pays notamment le Maroc, le Cap Vert et le Libéria pour les pays africains.

Dans les développements qui suivent, nous procédons d'abord à la mesure unidimensionnelle de la classe moyenne au plan national (chapitre 1) puis à l'échelle de la population féminine (chapitre 2). Une mesure multidimensionnelle de la classe moyenne est ensuite effectuée (chapitre 3). Nous évaluons, ensuite, l'impact des programmes prioritaires d'investissements publics mis en œuvre au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, sur la croissance économique et dynamique de la classe moyenne féminine (chapitre 4). Dans le chapitre 5, nous analysons les transitions vers la classe moyenne féminine et tentons d'en identifier les déterminants. Nous mesurons également les élasticités de la demande des services de garde d'enfants par rapport au coût du service et au revenu des ménages (chapitre 6). Nous analysons, enfin l'arbitrage qu'opèrent les femmes dans l'allocation de leur temps entre le travail domestique non rémunéré et leur participation à un marché du travail rémunéré (chapitre 7).